

SIE DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés	4
1.5	Eaux brutes	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	4
1.6.	Eaux traitées	5
1.6.1.	Production	5
1.6.2.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.6.4.	Autres volumes	6
1.6.5.	Volume consommé autorisé.....	6
1.6.6.	Bilan volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours : ...	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	11
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	11
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	11
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	12
3.5.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	12
3.6.	Taux de réclamations (P155.1).....	12
4.	Financement des investissements.....	13
4.1.	Branchements en plomb.....	13
4.2.	Montants financiers	13
4.3.	État de la dette du service	13
4.4.	Amortissements	13
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	14
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	14
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	15

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : **SIE DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS**

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**

• Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : communes d'**ACCOLANS, BRETIGNEY, ETRAPPE, FAIMBE, GEMONVAL, GENEY, GRAMMONT, MARVELISE, ONANS.**

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : **01/2018**..... Non

1.2 Mode de gestion du service

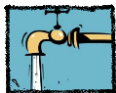


Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

S'il s'agit d'une **délégation de service public** :

- Nom du délégataire : **VEOLIA-EAU**
- Date de début de contrat : **01/01/2018**
- Date de fin de contrat : **31/12/2029**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2029**
- Nombre d'avenants : 0
- Nature exacte de la mission du délégataire : **affermage** :
- Prestations du contrat : **Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Gestion clientèle, Production, Branchements.**

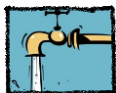
1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	Nombre au 31/12/2018	Nombre au 31/12/2019	Variation N/N-1
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 312	1 306	- 0.46 %

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	Nombre au 31/12/2018	Nombre au 31/12/2019	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements	678	676	- 0.29 %

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation N/N-1
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS	Source du Crible		125 073	113 433	- 9.31 %
Total			125 073	113 433	- 9.31 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2 Achats d'eaux brutes

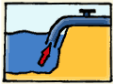


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
Total			

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Production



Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS	DECANTATION, FILTRATION SUR SABLE, CHLORATION

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation N/N-1	Indice de protection de la ressource exercice 2018	Indice de protection de la ressource exercice 2019
STATION DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS	121 264	109 522	- 9.68 %	60 %	80 %
Total du volume produit (V1)	121 264	109 522	- 9.68 %		

1.6.2 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation N/N-1	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)				

1.6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation N/N-1
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	85 138	83 597	- 1.81 %
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés sur 365 jours (V7)	85 138	83 597	- 1.81 %
	0	0	
Total exporté vers d'autres services (V3)	0	0	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.4 Autres volumes



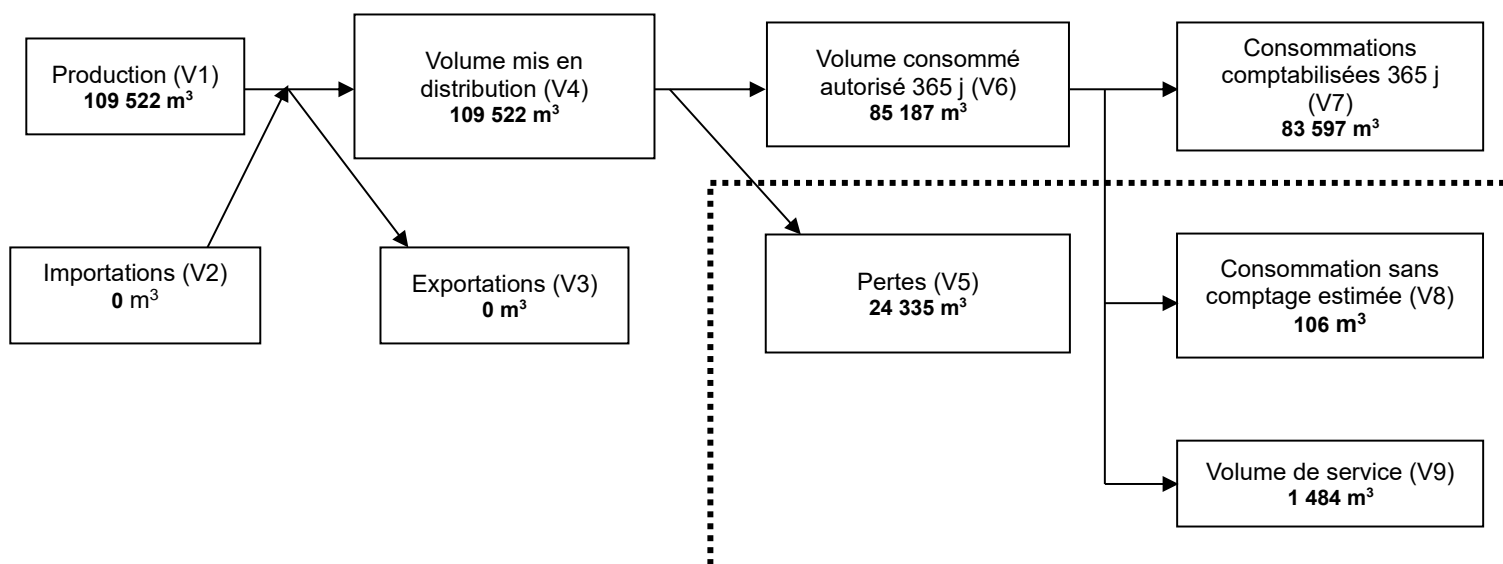
	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation N/N-1
Volume consommation sans comptage (V8)	106	106	0 %
Volume de service (V9)	1 250	1 484	+ 18.72 %

1.6.5 Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation N/N-1
Volume consommé autorisé 365 jours (V6)	86 494	85 187	- 1.51 %

1.6.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.6.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



	31/12/2018	31/12/2019	Variation N/N-1
Linéaire de réseau	45.5 km	45.6 km	+ 0.22 %
dont longueur du réseau de desserte	31.426 km	31.430 km	+ 0.01 %

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	28.11 €	28.11 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	de 0 à 100 m ³	0.4500 €/m ³	0.4500 €/m ³
	de 101 à 200 m ³	0.4300 €/m ³	0.4300 €/m ³
	au-delà de 200 m ³	0.4000 €/m ³	0.4000 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	48.51 €	49.74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	de 0 à 100 m ³	1.1655 €/m ³	1.1951 €/m ³
	de 101 à 200 m ³	1.0829 €/m ³	1.1104 €/m ³
	au-delà de 200 m ³	1.0416 €/m ³	1.0681 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5.50 %	5.50 %
Redevances	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0.0805 €/m ³	0.0750 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.2700 €/m ³	0.2700 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/02/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/12/2017 approuvant la délégation du service au fermier

2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation N/N-1
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	28.11	28.11	0 %
Part proportionnelle	53.60	53.60	0 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité</i>	<i>81.71</i>	<i>81.71</i>	<i>0 %</i>
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	48.51	49.74	+ 2.54 %
Part proportionnelle	138.20	141.71	+ 2.54 %
<i>Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire</i>	<i>186.71</i>	<i>191.45</i>	<i>+ 2.54 %</i>
Redevances			
Agence de l'Eau : préservation des ressources en eau	9.66	9.00	- 6.83 %
Agence de l'Eau : redevance de pollution domestique	32.40	32.40	0 %
TVA à 5,50 %	17.08	17.30	+ 1.29 %
<i>Montant redevances et taxes</i>	<i>59.14</i>	<i>58.70</i>	<i>- 0.74 %</i>
Total TTC	327.56	331.86	+ 1.31 %
Prix TTC au m³	2.7296	2.7655	+ 1.31 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

semestrielle (au réel avec la télé relève)

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Maintien du tarif de la collectivité
- Actualisation des prix du fermier
- Baisse de la redevance préservation des ressources en eau

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation N/N-1
Recettes vente d'eau aux usagers	52 164	60 730	+ 16.42 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	52 164	60 730	+ 16.42 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes			
Total autres recettes			
Total des recettes	52 164	60 730	+ 16.42 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation N/N-1
Recettes vente d'eau aux usagers	120 361	138 458	+ 15.04 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	120 361	138 458	+ 15.04 %
Recettes liées aux travaux	8 994	3 618	- 59.77 %
Produits accessoires	3 771	3 367	- 10.71 %
Total autres recettes	12 765	6 985	- 45.28 %
Total des recettes	133 126	145 443	+ 9.25 %

Redevances Agence de l'Eau :

	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation N/N-1
Redevance prélèvement	6 845	6 676	- 2.47 %
Redevance de lutte contre la pollution	22 851	18 199	- 20.36 %
Total des redevances	29 696	24 875	- 16.23 %

Recettes globales :

	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation N/N-1
Total recettes ventes eau y compris redevances Agence de l'Eau	202 221	224 063	+ 10.80 %
Total des recettes y compris autres recettes	214 986	231 048	+ 7.43 %

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Exercice 2018			Exercice 2019		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologiques	10	0	100 %	13	0	100 %
Physico-chimiques	2	0	100 %	7	3	70 %

Taux de conformité = Nbre de prélèvements conformes / Nbre de prélèvements réalisés * 100

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 selon le barème suivant :

Barème		Valeur 2019
Partie A : Plan de réseaux (15 points)		15
10 pts	VP.236 : Existence d'un plan des réseaux de transport et distribution d'eau potable	10
5 pts	VP. 237 : Définition d'une procédure de mise à jour du plan de réseau	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		25
10 pts	VP. 238 : Existence d'un inventaire des réseaux	10
de 1 à 5 pts	VP.239 : Pourcentage de linéaire de réseau pour lesquels l'inventaire mentionne les matériaux et diamètre	au moins 95 % → 5
10 pts	VP.240 : Intégration dans la procédure de mise à jour des plans des informations de l'inventaire des réseaux	10
de 1 à 5 pts	V.P.241 : Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les dates ou périodes de pose	Moins de 60 % → 0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		50
10 pts	VP.242 : Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes	10
10 pts	VP.243 : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
10 pts	VP.244 : Le plan de réseau mentionne la localisation des branchements	0
10 pts	VP.245 : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10
10 pts	VP.246 : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	10
10 pts	VP.247 : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau	10
10 pts	VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
5 pts	VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0
Total		90

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	90

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = [(V_6 + V_3) / (V_1 + V_2)] * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation N/N-1
Rendement du réseau	71.33 %	77.78 %	+ 9.05 %

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V_7/V_4)*100 est de **76,33 %** (70.21 % en 2018).

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = (V_4 - V_7) / (\text{nbre jours de l'année} * \text{km linéaire du réseau de desserte})$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation N/N-1
Indice linéaire des volumes non comptés	3.15 m ³ /j/km	2.26 m ³ /j/km	- 28.25 %

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = (V_4 - V_6) / (\text{nb jours dans l'année} * \text{linéaire du réseau de desserte en km})$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation N/N-1
Indice linéaire des pertes en réseau	3.03 m ³ /j/km	2.12 m ³ /j/km	- 30.03 %

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen renouvellement des réseaux} = [LN-4 + LN-3 + LN-2 + LN-1 + LN] / [5 * \text{Linéaire de réseau de desserte}] * 100$$

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Linéaire renouvelé en km	0	4.230	1.900	1.700	2.300	10.130
Taux moyen renouvellement						6,45 %

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indice global d'avancement de protection de la ressource	60 %	80 %

3.5 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture émise en 2018 et impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation N/N-1
Montant TTC facturé année N-1	242 184	248 769	+ 2.72 %
Montant TTC des impayés au 31/12/N	1 446	1 757	+ 21.51 %
Taux d'impayés	0.60 %	0.71 %	+ 18.33 %

3.6 Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$Taux\ de\ réclamations = \frac{Nb\ de\ réclamations\ laissant\ une\ trace\ écrite}{Nb\ total\ d'abonnés\ du\ service} * 1\ 000$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Taux de réclamations	0 ‰	2.96 ‰

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2016, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	650	650
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2 Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	85 000 €	144 581.84 €
Montant des subventions en €	0 €	86 750.00 €
Montants des contributions du budget général en €	85 000 €	57 831.84 €

4.3 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		313 250.00 €	448 739.93 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	87 250.00 €	26 791.90 €
	Intérêts	4 504.11 €	5 491.23 €

Pour l'année 2019, la date d'extinction de la dette est 2038.

4.4 Amortissements



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant de la dotation aux amortissements	33 520.48 €	42 500.00 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2019
Renouvellement de la conduite entre l'accélérateur de GENEY et le réservoir d'ACCOLANS	203 663 €

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu demandes d'abandon de créances et en a accordé.

€ ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 312	1 306
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.7296 €/m ³ ⁽¹⁾	2.7655 €/m³ ⁽²⁾
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	70 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.33 %	77.78 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3.15 m ³ /j/km	2.26 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.03 m ³ /j/km	2.12 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	4.98 %	6.45 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €
P154.0	Taux d'impayés sur factures année précédente	0.60 %	0.71 %
P155.1	Taux de réclamations	0 ‰	2.96 ‰

(1) Prix au 01/01/2019

(2) Prix au 01/01/2020